

Lettres & Arts



LICENCE

Lettres

CODE RNCP : 24481 - Nombre de places disponibles : 120

- Journée Portes Ouvertes (JPO)
Fin janvier-début février sur tous les sites de l'Université d'Artois
- Journées d'Immersion des lycéens - Vacances d'hiver

CONDITIONS D'ACCÈS

Accessible aux titulaires d'un baccalauréat, Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires ou équivalent.

FORMATION CONTINUE

La Licence est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : fcu-fare@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer la licence via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.
Contact : fcu-pac@univ-artois.fr

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence de Lettres est idéale pour se préparer aux métiers de l'enseignement, de la documentation, de l'édition et de la culture (information et communication culturelles).

Elle s'impose à tout(e) futur(e) enseignant(e) de lettres en collège ou en lycée (concours du CAPES, CAPLP, Agrégation), voire en université (à l'issue du doctorat). Quant à la spécialisation en Français Langue Étrangère (FLE), elle permet, à partir de la 3^e année, une préparation au métier de formateur à l'étranger ou pour un public étranger. Si vous envisagez le professorat des écoles, mais que vous souhaitez mûrir votre choix tout en validant une licence disciplinaire ouvrant d'autres perspectives, le choix du parcours « PE », à partir de la 2^e année, vous offrira une très bonne préparation au concours correspondant.

Cette licence permet aussi d'envisager les métiers mitoyens de l'enseignement (CPE, formation continue...), ainsi que ceux de l'édition, des bibliothèques, de la documentation et de la culture (conseiller culturel, chargé de projet...).

La qualité de sa formation linguistique, culturelle et rédactionnelle ouvre aussi sur les métiers de l'administration dont les concours privilient les compétences écrites, et sur le secteur des « services ».

LES DÉBOUCHÉS

Secteurs professionnels : enseignement, documentation, édition, administration, information et communication, métiers de la culture

À BAC+3 :

- Masters d'enseignement (PE, CAPES, CAPLP)
- Master d'ingénierie de l'enseignement (FLE)
- Master Lettres parcours RIMES (Métiers de la Recherche, de l'Ingénierie, des Médias et de l'Édition Scientifiques)
- Carrières administratives (fonction publique d'État et territoriale)
- Métiers de la culture, du livre et de la médiation culturelle
- Métiers de l'information et de la communication
- etc.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Université d'Artois
9 rue du Temple - BP 10665
62030 ARRAS CEDEX
Tél. +33 (0)3 21 60 37 00

Les informations relatives à cette formation sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées



LES COMPÉTENCES ACQUISES

- Analyser un objet littéraire ou culturel (œuvre littéraire ou artistique, texte argumentatif, article), en faisant preuve d'esprit critique et d'ouverture d'esprit, en situant les principales étapes, les différents mouvements et les auteurs de l'histoire littéraire française voire étrangère
- Produire un discours argumenté oral ou écrit (résumé, synthèse, commentaire, dissertation, exposé), et communiquer de manière claire et appropriée dans différents contextes
- Analyser un fait de langue (grammaire, linguistique, histoire de la langue, stylistique)
- Gérer l'information et/ou la documentation (bibliothèque, métiers du livre, médiation culturelle)
- Construire son projet professionnel (rapport de stage, compte rendu, maîtrise des outils numériques, pratique d'une langue vivante)



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

L'étudiant(e) de Lettres est d'abord un(e) passionné(e) de littératures (de toutes les époques, de tous les pays, de tous les genres...), et plus généralement de culture (théâtre, cinéma, musique, beaux-arts), sans être pour autant coupé de la réalité sociale et des problématiques contemporaines : bien au contraire, sa culture et ses compétences littéraires lui permettent de mieux penser les enjeux environnementaux, sociaux, médiatiques, et de mieux transmettre sa pensée. Il ou elle aime exercer un esprit d'analyse critique sur les productions culturelles et sur les réalités du monde pour mieux les apprécier et les comprendre. Enfin si elle ou il aime lui-même exprimer sa créativité par diverses formes d'expression écrite ou orale, elle ou il ne s'en épanouira que mieux en licence de Lettres !

La licence repose sur un socle de 5 compétences (Analyser un objet littéraire ou culturel ; produire un discours argumenté ; analyser un fait de langue ; construire son projet professionnel ; pour le parcours « doc » : Gérer l'information et / ou la documentation) dont il convient de valider chaque niveau, année par année.

Dans la perspective d'une spécialisation progressive, la 1^{ère} année est ouverte à la culture littéraire française et étrangère, à l'écriture et à la pratique dramatiques, à des cours de langue (grammaire, linguistique, latin en initiation ou renforcement), à des cours d'écrits numériques, d'histoire de l'art, et des cours en lien avec des problématiques contemporaines.

En 2^e année, un choix entre deux parcours (« Enseignement » et « Documentation ») est proposé qui s'appuie sur un tronc commun. L'étudiant(e) commence à consolider sa formation en préparant son projet professionnel.

En 3^e année, deux modules sont réservés à chaque parcours, le fléchage « enseignement » se déclinant en « professorat des écoles », « professorat des lycées et collèges » et « français langue étrangère ». Pour les étudiantes et étudiants qui ne se destinent pas à l'enseignement, le parcours « documentation », mis en place dès la 2^e année, s'appuie sur des modules spécialisés. Quel que soit le parcours choisi, un stage obligatoire donne lieu à un rapport et à une évaluation.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

À l'issue de la licence de Lettres, l'étudiant(e) peut s'inscrire en Master (bac + 5).

Plusieurs mentions sont proposées :

- « **Lettres** », parcours « **RIMES** » (**métiers de la Recherche, de l'Ingénierie, des Médias et de l'Édition scientifiques**)
- « **Français Langue Étrangère** »
- Si elle ou il a tenté et obtenu le concours du CAPES de Lettres à l'issue du L3, l'étudiant(e) poursuit son cursus en master « **M2E** » (**Métiers de l'Éducation et de l'Enseignement**)

L'étudiant(e) titulaire du Master peut ensuite s'inscrire en doctorat (bac + 8) ou entrer dans la vie active (concours de la fonction publique, de type ITRF, métiers de la communication, des médias culturels...). Le Doctorat est le grade le plus élevé de l'enseignement supérieur. Il repose sur la rédaction et la soutenance d'une thèse, le plus souvent en 3 ans. C'est une formation scientifique et culturelle de haut niveau qui prépare aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Une offre qui ne se limite pas aux métiers de l'enseignement (en France ou à l'étranger), mais ouvre les études de lettres à d'autres perspectives (documentation, édition, communication culturelle...)
- Une formation originale et actuelle qui associe l'étude des lettres aux problématiques contemporaines (littérature et société, écologie, médias...)
- Une véritable progression pédagogique et pré-professionnaliste
- Une formation qui intègre pleinement les outils numériques (création et communication numérique, sensibilisation à l'utilisation raisonnée de l'IA...)
- Une évaluation qui privilégie le contrôle continu et développe votre autonomie et votre créativité
- Un suivi optimal dans des conditions privilégiées : modules d'aide à la réussite, suivi personnalisé par des Directeurs d'études et des étudiantes ou étudiants tuteurs ; effectifs contenus ; équipe pédagogique disponible et à l'écoute

CONTACTS

UFR Lettres et Arts
Guillaume Cousin, Responsable de la formation
guillaume.cousin@univ-artois.fr

Secrétariat pédagogique :

Sylvie Bacqueville : Tél. +33 (0)3 21 60 37 23
Pauline Delvigne : Tél. +33 (0)3 21 60 37 25
lettres@univ-artois.fr



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés